

iCHAIR MC S

1.616



Poids d'utilisateur
Poids d'utilisateur autorisé 75 kg (chargement incl.)





Repose-jambes central,
angle de genou de 90°



Élévation de l'assise de 200 mm,
inclinaison



Éclairage LED durable



Élément latéral transparent

Un petit, mais grand

RENTABILITÉ

- Efficacité grâce à un entretien simple et à une grande facilité de maintenance
- Besoin réduit en réparations grâce à l'utilisation de composants haut de gamme et durables
- La conception modulaire de la famille iCHAIR permet la compatibilité des composants
- De nombreuses possibilités de réglage permettent une adaptation individuelle

BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Décompression efficace et positionnement détendu pour une assise de longue durée grâce à des grandes plages de réglages électriques
- Dossier adaptable et préparation aux systèmes d'assise externe, en fonction des besoins personnels
- Le repose-jambes central permet un angle des genoux de 90°
- Décompression efficace grâce au réglage électrique de l'angle d'assise de 22° et de 30° en liaison avec élévateur

DOMAINE D'UTILISATION

- Mc2 éprouvé pour l'intérieur et l'extérieur, avec siège junior et options junior
- À l'extérieur : bonne suspension arrière
- À l'intérieur : châssis compact avec anti-bascules intégrées facilitant l'utilisation dans des locaux exigus
- Élévateur de 200 mm en option

COMMANDE

DEVIS

VERSION SPÉCIALE

Veillez envoyer le formulaire de commande rempli à info@rehalize.ch

Contact : 041 3677017

Adresse de facturation / n° client :

Adresse de livraison :

Notes / Remarques :

MEYRA®



Poids d'utilisateur autorisé
75 kg (chargement incl.)

iCHAIR MC S 1.616

(Prix de vente pour modèle de base avec batteries et chargeur incl., avec accoudoirs standard, avec repose-jambes) :

CHF 14 950.00

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valable du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.

Vous trouverez des informations sur les produits sur le site : www.meyra.de

Pour plus d'informations sur la procédure de mesure, veuillez consulter www.meyra.de/messverfahren.



Caractéristiques techniques

Largeur d'assise	300 - 440
Profondeur d'assise	300 - 400
Hauteur du dossier ²⁾	390 / 440
Longueur de jambe ¹⁾	210 - 350
Hauteur des accoudoirs ¹⁾	180 - 250
Hauteur d'assise avant ¹⁾	420 - 470
Longueur avec repose-pieds	970
Longueur sans repose-pieds	790
Largeur, état déplié	590

Hauteur sans appuie-tête ²⁾	890 - 925
Dimensions de transport, longueur	790
Hauteur de transport mini	610
Taille de roue avant	190 x 50 (8")
Taille de roue avant	225 x 70 (9")
Taille de roue arrière	320 x 60 (12,5")
Hauteur d'obstacles max.	60
Rayon de braquage	840

¹⁾ mesuré avec inclinaison d'assise 4° (sans coussin d'assise)

²⁾ avec dossier réglable

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Caractéristiques techniques

POIDS EN KG

Poids de transport à vide, équipement de base min. ³⁾	89
Poids de la personne max.	75
Poids total autorisé, options incl.	200
Chargement max.	10

³⁾ sans repose-jambes et accoudoirs

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, tolérances dimensionnelles ± 10 mm

Données sous réserve de modifications conceptuelles.

CARACTÉRISTIQUES

Vitesses de conduite	6 / 10
Puissance moteur W	2 x 180 / 2 x 300
Montées / descentes autorisées	15 %
Type de direction	indirecte
Inclinaison électrique de l'assise	0° à 22°
Inclinaison électrique de l'assise en liaison avec élévation du siège	0° à 30°
Inclinaison mécanique de l'assise	0° à 10°
Inclinaison électrique du dossier	-5° à 35°
Inclinaison mécanique du dossier	-10° à 30°
Élévation électrique du siège	200
Autonomie avec batterie 38 Ah (5 h), 45 Ah (20 h) max. en km	28
Autonomie avec batterie 63 Ah (5 h), 73 Ah (20 h) max. en km	40

00 **Cadre / Motorisation**

	CODE	DÉSIGNATION	CHF
		Vitesse Puissance moteur Autonomie	
<input type="checkbox"/>	115	6 km/h 2 x 180 W 40 km maxi	0.00
<input type="checkbox"/>	117	10 km/h 2 x 300 W 35 km maxi	0.00

Options de cadre

<input type="checkbox"/>	875	Suspension jusqu'à 75 kg	0.00
--------------------------	-----	--------------------------	------

01 **Largeur d'assise (LA)**

	CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/>	30	LA 300 mm Largeur d'assise réglable en continu de 300 à 360 mm via les accoudoirs, largeur de la surface d'assise 300 mm	0.00
<input type="checkbox"/>	34	LA 340 mm Largeur d'assise réglable en continu de 340 à 400 mm via les accoudoirs, largeur de la surface d'assise 340 mm	0.00
<input type="checkbox"/>	38	LA 380 mm Largeur d'assise réglable en continu de 380 à 440 mm via les accoudoirs, largeur de la surface d'assise 380 mm	0.00

Attention : avec la coque de dossier, la LA, PA et la hauteur du dossier sont définies par KAT 08

02 **Profondeur d'assise (PA)**

Voir systèmes d'assise.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

03 Roues directrices/hauteur d'assise avant (HAAv) en liaison avec roue directrice (sans coussin d'assise)

*Mesuré avec une inclinaison d'assise de 4°

CODE	DÉSIGNATION Ø X L	Ø INCH / MM	HAUTEUR D'ASSISE AVANT (HAAV) EN MM*	CHF
<input type="checkbox"/> 157	Pneus avec jante alu	8" 200	<input type="checkbox"/> 420 <input type="checkbox"/> 440 - 640* <input type="checkbox"/> 455	0.00
<input type="checkbox"/> 163	Pneus avec jante alu	9" 230	<input type="checkbox"/> 435 <input type="checkbox"/> 450-650* <input type="checkbox"/> 470	0.00

Veillez observer la hauteur du coussin d'assise.

* Hauteur d'assise seulement en liaison avec élévation du siège CODE 27

Options roue directrice

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 146	Pneus gonflés avec protection contre les crevaisons	0.00
<input type="checkbox"/> 900	Pneus increvables	310.00
<input type="checkbox"/> 816	Garde-boue pour roues directrices, seulement en liaison avec CODE 163 9"	160.00

04 Roues motrices

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 815	Roues motrices 12" avec jantes alu	0.00

Options de roue motrice

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 846	Pneus gonflés avec protection contre les crevaisons	0.00
<input type="checkbox"/> 904	Pneus increvables	310.00
<input type="checkbox"/> 824	Garde-boue pour roues motrices	160.00

05 Couleur des pneus

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 908	Noir (résistant à l'abrasion), jante couleur carbone	0.00
<input type="checkbox"/> 909	Gris, jante couleur carbone	0.00

Remarque : les pneus sont composés d'un mélange caoutchouc et peuvent laisser des traces durables ou difficiles à enlever sur certains supports (p. ex. sols en matière synthétique, en bois ou parquets, tapis, moquettes). Nous ne pouvons assumer aucune responsabilité pour des dommages dus à l'abrasion.

06 Inclinaison de l'assise / Élévation du siège

CODE	DÉSIGNATION	INCLINAISON DE L'ASSISE	ÉLÉVATION	CHF
<input type="checkbox"/> 119	Inclinaison mécanique de l'assise, par paliers	0° à 10°		0.00
<input type="checkbox"/> 118	Inclinaison électrique de l'assise, en continu de 22°	0° à 22°		1 580.00
<input type="checkbox"/> 27	Élévation électrique du siège avec inclinaison	0° à 30°	200 mm	3 990.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

07 Siège

CODE	DÉSIGNATION	PROFONDEUR D'ASSISE	HOUSSE D'ASSISE	CHF
<input type="checkbox"/> 390/560	Plaque d'assise avec coussin 30 mm	300 mm	Tissu, respirant, noir	0.00
<input type="checkbox"/> 393/560	Plaque d'assise avec coussin 30 mm	330 mm	Tissu, respirant, noir	0.00
<input type="checkbox"/> 367/560	Plaque d'assise avec coussin 30 mm	370 mm	Tissu, respirant, noir	0.00
<input type="checkbox"/> 615/560	Plaque d'assise avec coussin 30 mm	400 mm	Tissu, respirant, noir	0.00

08 Dossier/options

CODE	DÉSIGNATION	HAUTEUR DU DOSSIER	HOUSSE REMBOURRAGE	CHF
<input type="checkbox"/> 444/736	Ceinture adaptée noire	440 mm	Tissu, respirant, noir	0.00
<input type="checkbox"/> 439/736	Ceinture adaptée noire	390 mm	Tissu, respirant, noir	0.00
<input type="checkbox"/> 2032	Pelotes thoraciques ErgoSeat Pro, paire, petites Cotes : 230 x 120/60 x 125 mm (H x L intérieure/extérieure x P)			392.00
<input type="checkbox"/> 444/608	Cadre dossier pour systèmes ext.	440 mm		0.00
<input type="checkbox"/> 439/608	Cadre dossier pour systèmes ext.	390 mm		0.00

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 913	Appuie-tête, similicuir noir	580.00

09 Dossier/poignées de poussée

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 814	Barre de poussée continue	0.00
<input type="checkbox"/> 410	Poignées de poussée individuelles, avec barre de stabilisation	0.00

10 Réglage du dossier

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 401	Réglage mécanique de l'angle du dossier -10° à 30°	Pas de 10° 0.00
<input type="checkbox"/> 25	Réglage électrique de l'angle du dossier 0° à 30°	en continu 1 580.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

11 Accoudoirs et manchettes

CODE	DÉSIGNATION	RÉGLAGE DE LARGEUR : LA + 40 MM	CHF
<input type="checkbox"/> 106	Accoudoir standard avec repose-bras rembourré, amovible	Protège-vêtement adapté à la couleur du cadre	0.00

12 Repose-jambes

CODE	DÉSIGNATION	LJ	CHF
<input type="checkbox"/> 93	Repose-jambes, amovibles et pivotants	250 - 350 mm	0.00
<input type="checkbox"/> 5100	Repose-jambes central avec repose-pieds monobloc, des repose-pieds supplémentaire catégorie 13 n'ayant pas besoin d'être sélectionnés	210 - 310 mm	0.00

13 Repose-pieds

CODE	DÉSIGNATION	PROFONDEUR	LJ	CHF
<input type="checkbox"/> 808	Repose-pieds séparés, réglables en hauteur relevables, avec angle réglable, seulement en liaison avec CODE 93	150 mm	280 - 430 mm	0.00
<input type="checkbox"/> 54	Repose-pieds monobloc, hauteur et angle réglables, profondeur réglable de 60 mm (en 4 niveaux), relevables, seulement en liaison avec CODE 93	150 mm		451.00
<input type="checkbox"/> 822*	Sangles de fixation pour chaussures (paire)			95.00
<input type="checkbox"/> 823*	Talonnère (paire)			120.00

*seulement en liaison avec CODE 54 et 808

14 Batteries et chargeurs

CODE	DÉSIGNATION		AUTONOMIE 6 KM/H	AUTONOMIE 10 KM/H	CHF
<input type="checkbox"/> 5159	Batteries sans entretien	env. 43 Ah (5 h), 50 Ah (20 h)	30 km	25 km	0.00
<input type="checkbox"/> 5158	Batteries sans entretien	env. 66 Ah (5 h), 80 Ah (20 h)	40 km	35 km	0.00
<input type="checkbox"/> 732	Chargeur 8 A	pour 50 Ah (20 h)			0.00
<input type="checkbox"/> 733	Chargeur 12 A	pour 80 Ah (20 h)			0.00

15 Éclairage

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 932	Éclairage LED actif à l'avant et à l'arrière conforme au code de la route	0.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

16 Modules de commande et accessoires

CODE	DÉSIGNATION	CONTRÔLE	CHF
<input type="checkbox"/> 408	Module de puissance/commande VR2	aucun *	0.00
<input type="checkbox"/> 682	Module de réglage VR2 pour inclinaison électr. de l'assise et réglage électr. du dossier	2 servomoteurs	0.00
<input type="checkbox"/> 702/415/678	Module de puissance/réglage/commande R-NET avec écran LED	6 servomoteurs	0.00
<input type="checkbox"/> 702/416/678	Module de puissance/réglage/commande R-NET avec écran couleur LCD	6 servomoteurs	0.00
<input type="checkbox"/> 702/398/678	Module de puissance/réglage/commande R-NET avec grand écran couleur LCD 3,5" et fonctions IR/Bluetooth, avec capteur de lumière	6 servomoteurs	925.00
<input type="checkbox"/> 839**	Commande d'environnement OMNI II pour commandes spéciales (seulement en liaison avec R-Net)		2 345.00
<input type="checkbox"/> 918	Module de stabilisation de conduite ESP, seulement avec R-Net / écran couleur LCD		1 825.00
<input type="checkbox"/> 4615/4597	Clavier de réglage externe pour la sélection et l'activation directe de 5 fonctions d'assise, également durant la conduite (seulement en liaison avec R-Net), montage sur le côté du module de commande		1 525.00
<input type="checkbox"/> 4615/4599	Clavier de réglage externe pour la sélection et l'activation directe de 5 fonctions d'assise, également durant la conduite (seulement en liaison avec R-Net), montage sur le côté opposé du module de commande		1 525.00

*Commande de 2 servomoteurs en liaison avec le module de réglage CODE 682 ; logiciel pour la programmation de VR2 et R-NET sur demande

** Seulement en liaison avec CODE 998 programmation spéciale

Options pour module de commande

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 74	Montage à droite	0.00
<input type="checkbox"/> 60	Montage à gauche	0.00

*Commande de 2 servomoteurs

17 Logiciel

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> NOUVEAU 985	Programmation de série (standard)	0.00
<input type="checkbox"/> NOUVEAU 998	Programmation spéciale (divergeant du standard)	0.00

18 Support pour module de commande

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 4859	Support pour module de commande, réglable en longueur	0.00
<input type="checkbox"/> 4566	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur	0.00
<input type="checkbox"/> 4860	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur, escamotable sur le côté	0.00
<input type="checkbox"/> 4874	Arceau de protection pour module de commande VR2 et R-NET, pas en liaison avec commande d'environnement OMNI II CODE 839	125.00
<input type="checkbox"/> 851	Support de module de commande pour accompagnateur Module de commande insérable de l'avant vers l'arrière (seulement en liaison avec la barre de poussée continue, CODE 814)	495.00

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

19 Modules de commande spéciaux et commandes spéciales

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 4789	Module de commande supplémentaire avec commutation prioritaire pour l'accompagnateur, avec montage sur le tube du dossier (seulement en liaison avec CODE 814)	995.00
<input type="checkbox"/> 4660	Tablette avec ouverture (centrale) pour module de commande, montée et escamotable à droite, pas en liaison avec le CODE 24 Accoudoir	950.00
<input type="checkbox"/> 4661	Tablette avec ouverture (centrale) pour module de commande, montée et escamotable à gauche, pas en liaison avec le CODE 24 Accoudoir	950.00
<input type="checkbox"/> 813	Commande de table pivotante, seulement en liaison avec module de commande R-NET avec écran LED CODE 702/415, pas en liaison avec CODE 24 Accoudoir	3 890.00
<input type="checkbox"/> 543	Bouton marche/arrêt externe, couleur verte, diamètre 63 mm, pour les utilisateurs ayant des difficultés d'utiliser les touches du module de commande ou bien comme fonction d'arrêt d'urgence pour l'accompagnateur. Seulement en liaison avec module de commande R-NET avec écran couleur LCD CODE 702/416 ou commande d'environnement OMNI II CODE 839	505.00
<input type="checkbox"/> 596	idem CODE 543, couleur jaune, diamètre 63 mm	410.00
<input type="checkbox"/> 778	idem CODE 543, couleur verte, diamètre 30 mm	375.00
<input type="checkbox"/> 779	idem CODE 543, couleur jaune, diamètre 30 mm	375.00
<input type="checkbox"/> 565	Commande au menton, pivotement latéral électrique, seulement en liaison avec le module de commande R-NET CODE 702 et la commande d'environnement OMNI II CODE 839. (Livraison en construction spéciale avec délai plus long)	7 350.00
<input type="checkbox"/> 810	Commande au menton, pivotement latéral mécanique, seulement en liaison avec le module de commande R-NET CODE 702 et la commande d'environnement OMNI II CODE 839. (Livraison en construction spéciale avec délai plus long)	4 650.00
<input type="checkbox"/> 4611	Joystick isométrique MicroPilot, seulement en liaison avec OMNI II, CODE 839	4 680.00
<input type="checkbox"/> 4600	Joystick isométrique MicroPilot avec logement et repose-main, seulement en liaison avec OMNI II, CODE 839	6 370.00
<input type="checkbox"/> 4612	Joystick proportionnel MicroGuide, seulement en liaison avec OMNI II, CODE 839	5 520.00
<input type="checkbox"/> 4601	Joystick proportionnel MicroGuide avec logement et repose-main, seulement en liaison avec OMNI II, CODE 839	6 020.00
<input type="checkbox"/> 4940	Support de cou en liaison avec CODE 4611 ou 4612	1 160.00

Les modules de commande spéciaux et les commandes spéciales doivent souvent être adaptés et ne peuvent donc pas, en général, représenter un produit fini. Le positionnement et la programmation doivent être effectués en concertation avec l'utilisateur ou bien élaborés sur place par un technicien. D'autres commandes spéciales sont possibles sur demande.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Embouts de joystick

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 553	Fourche tétra verticale	265.00
<input type="checkbox"/> 556	Fourche tétra horizontale	265.00
<input type="checkbox"/> 734	Fourche tétra horizontale, réglable à la largeur de la main	185.00
<input type="checkbox"/> 4589	Poignée champignon	95.00
<input type="checkbox"/> 4590	Poignée boule	95.00
<input type="checkbox"/> 4591	Poignée en T	185.00
<input type="checkbox"/> 4593	Manche	95.00
<input type="checkbox"/> 4594	Poignée bouton	95.00
<input type="checkbox"/> 4595	Softball	95.00
<input type="checkbox"/> 4596	Balle de golf petite (d=43 mm)	125.00

20 Couleurs de cadre (couleur standard noir mat)

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 5220	Couleur du cadre à la demande du client	sur demande

Couleurs d'accent

CODE	TUBES DE SIÈGE/DOSSIER/ACCOUDOIR ACCENTUÉ/ REPOSE-PIEDS SÉPARÉS/INSERTS DE JANTES	CHF
<input type="checkbox"/> 207	noir mat structuré (sans inserts de jantes)	0.00
<input type="checkbox"/> 212	blanc polaire	0.00
<input type="checkbox"/> 186	bleu magique	0.00
<input type="checkbox"/> 227	rouge métallique	0.00
<input type="checkbox"/> 180	lemonreflex	0.00
<input type="checkbox"/> 214	jaune soleil	0.00

Autres couleurs possibles sur demande et contre supplément, cf. nuancier dans le catalogue.
Inserts de jantes possibles pour roues de 9/10/12/14".

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

21 Accessoires pour le fauteuil roulant

CODE	DÉSIGNATION	CHF
<input type="checkbox"/> 994	Porte-bagages avec barres métalliques	187.00
<input type="checkbox"/> 906	Rétroviseur droit	115.00
<input type="checkbox"/> 927	Rétroviseur gauche	115.00
<input type="checkbox"/> 676	Triangle de signalisation arrière	145.00
<input type="checkbox"/> 4795	Protection antidémarrage, clé seulement avec R-Net	65.00
<input type="checkbox"/> 833	Ceinture de sécurité avec boucle	134.00
<input type="checkbox"/> 4646	Tablette thérapeutique à pivotement latéral	742.00
<input type="checkbox"/> 781	Prise de chargement USB	263.00
<input type="checkbox"/> 782*	Adaptation universelle pour accueillir les supports de téléphone portable, pas en liaison avec commande d'environnement OMNI II, CODE 839*	154.00

* Support de téléphone portable pas compris dans la fourniture

Date :

Signature :

Version : 01/01/2022

DONNÉES DE L'UTILISATEUR

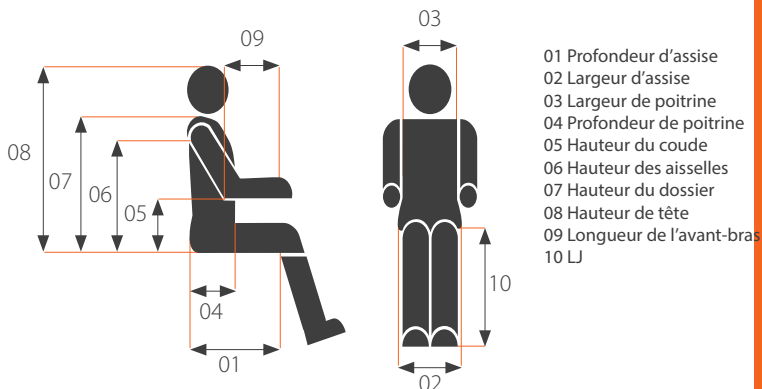
Prénom :* <input type="text"/>
Nom* : <input type="text"/>
Rue : <input type="text"/>
CP : <input type="text"/>
Lieu* : <input type="text"/>
Pays : <input type="text"/>
Date de naissance* : <input type="text"/>
Diagnostic -1- : <input type="text"/>
Diagnostic -2- : <input type="text"/>
Téléphone : <input type="text"/>
Mobile : <input type="text"/>
Courriel : <input type="text"/>
Numéro de commande : <input type="text"/>

*Champs de saisie obligatoires !

DIMENSIONS ANATOMIQUES (EN MM) :

Pour la détermination, voir les croquis dans les informations ci-jointes !

1) Profondeur d'assise* : <input type="text"/>
2) Largeur d'assise* : <input type="text"/>
3) Largeur de poitrine : <input type="text"/>
4) Profondeur de poitrine : <input type="text"/>
5) Hauteur du coude : <input type="text"/>
6) Hauteur des aisselles : <input type="text"/>
7) Hauteur du dos : <input type="text"/>
8) Hauteur de tête : <input type="text"/>
9) Longueur de l'avant-bras : <input type="text"/>
10) LJ* : <input type="text"/>
Taille du corps* : <input type="text"/>
Poids (kg)* : <input type="text"/>



Les dimensions d'assise sont toujours mesurées sans coussin d'assise !

Je confirme que toutes les informations saisies sont correctes et exactes.
 J'accepte la transmission des informations/données que j'ai faites et des photos/vidéos que j'ai prises à MEYRA GmbH (Meyra-Ring 2, D-32689 Kalletal) et au commerce spécialisé aux fins de l'exécution du contrat/de la fabrication du produit.

.....
 Date/Signature

Ceci certifie que toutes les informations saisies sont correctes et exactes.

.....
 Date/signature du revendeur spécialisé



03
CODE 163



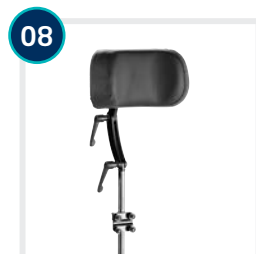
06
CODE 118



06
CODE 27



08
CODE 736



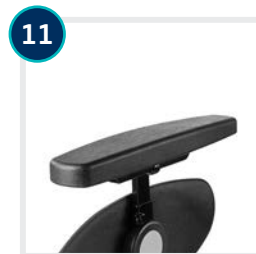
08
CODE 913



08
CODE 2032



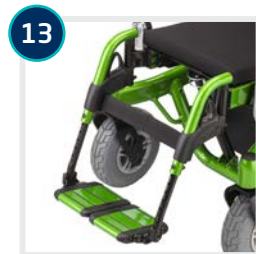
10
CODE 25



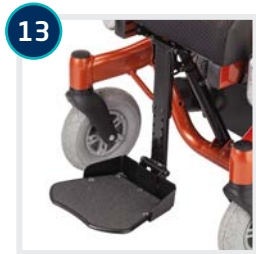
11
CODE 106



12
CODE 93



13
CODE 93/808



13
CODE 5100



15
CODE 932



16
CODE 408



16
CODE 702/415



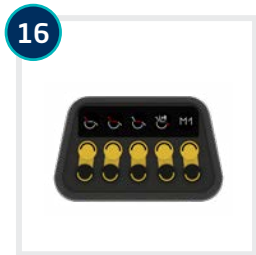
16
CODE 702/416



16
CODE 839



16
CODE 702/398/678



16
CODE 4615



16
CODE 408/4860



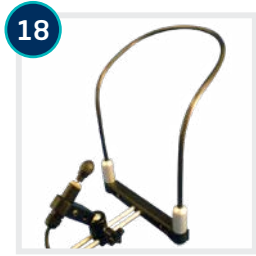
17
CODE 702/408/4860



18
CODE 4789



18
CODE 4660



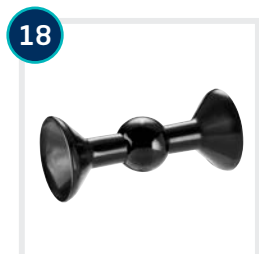
18
CODE 4940



18
CODE 553



18
CODE 556



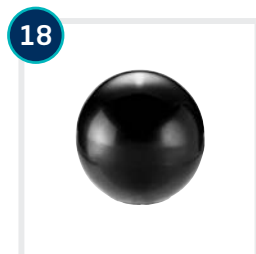
18

CODE 734



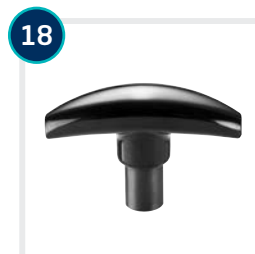
18

CODE 4589



18

CODE 4590



18

CODE 4591



18

CODE 4593



18

CODE 4594



18

CODE 4595



20

CODE 994



20

CODE 833



20

CODE 4646



20

CODE 781



20

CODE 782

1. GÉNÉRALITÉS - CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les conditions générales de vente (CGV) de MEYRA GmbH s'appliquent à tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles s'appliquent également à toutes les transactions futures avec le client, même sans nouvel accord distinct.

1.2. Le client accepte les CGV de MEYRA GmbH comme engageantes pour le présent contrat ainsi que pour tous les contrats futurs. Les conditions générales de vente du client ou de tiers ne sont pas applicables. De telles conditions n'engagent pas MEYRA GmbH, même si elles ne sont pas expressément contredites dans des cas individuels.

1.3. Ces conditions ne s'appliquent que si le client est un entrepreneur (§ 14 BGB), une personne morale de droit public ou un fond spécial de droit public.

2. OFFRE, CONCLUSION DE CONTRAT

2.1. Les offres faites par MEYRA GmbH peuvent être modifiées sans préavis et ne sont pas contraignantes, sauf si elles sont expressément marquées comme telles.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les ordres ou les commissions du client dans les 14 jours suivant leur réception au moyen d'une confirmation d'offre sous forme de texte.

2.3. Le contrat est conclu par la confirmation de l'offre sous forme de texte, cela étant également valable pour toute modification ou complément de commande.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et les droits d'auteur sur tous les documents fournis au client dans le cadre de la passation de la commande. Ces documents ne peuvent être rendus accessibles à des tiers, sauf accord exprès et écrit de notre part. Si nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai prévu au point 2.2, ces documents doivent nous être retournés sans délai.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée au taux légal est payable en sus.

3.2. Sauf accord écrit contraire, nos prix s'entendent départ usine, hors emballage et chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés séparément.

3.3. Dans la mesure où les prix catalogue servent de base, c'est la liste de prix en vigueur au moment de la commande qui prime. Des modifications de prix sont autorisées s'il y a plus de quatre mois entre la conclusion du contrat et la date de livraison convenue. Si les salaires ou les coûts des matériaux augmentent par la suite jusqu'à l'achèvement, nous sommes en droit d'augmenter le prix de manière appropriée en fonction de l'augmentation des coûts. Le client n'a le droit de résilier le contrat que si l'augmentation du prix dépasse de façon non négligeable l'augmentation du coût général de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. Dans le cas de commandes consécutives, MEYRA GmbH n'est pas liée par les prix d'un contrat précédent.

3.5. Si la valeur de la commande est inférieure à une limite de 150.00 € en valeur nette de marchandises, un supplément pour quantité minimale incluant le fret de 9,50 € sera perçu.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DE RISQUE

4.1. Le lieu d'exécution des livraisons est le siège social de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si les marchandises sont expédiées au client à la demande de ce dernier, le risque de perte ou de détérioration accidentelle des marchandises est transféré au client dès que les marchandises (y compris les livraisons partielles) ont été remises au tiers désigné pour effectuer l'expédition. Ceci s'applique indépendamment du fait que les marchandises

soient expédiées à partir du lieu d'exécution ou de la personne supportant les frais de transport.

4.3. En cas de revendications envers MEYRA GmbH à cause de dommages dus au transport ou de pertes, le client doit noter les dommages sur les documents de transport ou, en cas de perte, faire immédiatement établir un procès-verbal et nous en informer dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre des dommages dus au transport n'est souscrite qu'à la demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retard dans la remise ou l'expédition dont le client est responsable, le risque est transféré au client dès la notification de la disponibilité de l'expédition.

4.6. En l'absence d'instructions particulières de la part du client, MEYRA GmbH choisira l'itinéraire et le moyen de transport sans garantie et sans responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LA LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés s'entendent comme délais estimés, sauf si une date précise a été expressément convenue par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à partir de la date de la confirmation de la commande. Le délai de livraison est considéré comme respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si l'avis de mise à disposition pour l'expédition a été donné avant l'expiration du délai de livraison.

5.3. Le respect des dates de livraison et d'exécution convenues est subordonné à la réception en temps utile de tous les documents à fournir par le client ainsi qu'à la fourniture en temps utile de toutes les informations nécessaires et à l'exécution de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions préalables ne sont pas remplies à temps, les délais sont prolongés en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par exemple, grève, perturbations opérationnelles, incapacité de l'entreprise à livrer à temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.). Le délai de livraison est prolongé de la durée de l'empêchement temporaire d'exécution dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, plus un délai de reprise raisonnable.

5.5. Si les retards qui en résultent dépassent la période de six semaines, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat en ce qui concerne l'étendue des prestations concernées.

5.6. MEYRA GmbH est en droit d'effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable par le client dans le cadre de l'objectif contractuel prévu, où la livraison des marchandises restantes est assurée et où le client n'encourt pas de frais supplémentaires de ce fait.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants de la facture doivent être payés en totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture sur l'un des comptes bancaires que nous avons indiqués. Si la facture n'est pas une livraison de pièces de rechange ou une facture de réparation, le client a droit à un escompte de 2 % si le paiement est effectué dans les 8 jours suivant la réception de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les lettres de change qu'après accord exprès. L'acceptation s'effectue sous réserve de validité. Des corrections de factures par chèques et lettres de change sont faites sous réserve de leur encaissement. Les dates de valeurs correspondent au jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne paie pas à la date d'échéance, des intérêts doivent être facturés sur les montants

impayés à un taux de 8% au-dessus du taux d'intérêt de base respectif p.a. Nous nous réservons le droit de réclamer des dommages et intérêts plus élevés en cas de dommages dus à un plus grand retard.

6.4. Si le client est en retard de paiement, toutes les autres créances fondées sur le même rapport juridique deviennent immédiatement exigibles sans qu'une notification distincte ne s'avère nécessaire.

6.5. Le client n'a un droit de compensation que si ses contre-prétentions ont été également établies ou sont incontestées. Le client ne peut exercer un droit de rétention que dans la mesure où sa demande reconventionnelle est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder ses créances résultant des livraisons et des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. Les marchandises livrées par MEYRA GmbH restent la propriété de MEYRA GmbH jusqu'à ce que toutes les créances envers le client, y compris les créances futures, aient été intégralement réglées.

7.2. Le client peut vendre la marchandise réservée dans le cadre normal de ses affaires. Il n'est pas autorisé à disposer de la marchandise d'une autre manière, notamment en transférant la propriété à titre de garantie ou en la mettant en gage. Les créances du client résultant de la revente de la marchandise réservée (y compris d'autres créances telles que les créances d'assurance ou les créances résultant d'actes délictueux en cas de perte ou de destruction) sont cédées à MEYRA GmbH à titre de garantie. MEYRA GmbH accepte la cession. Le client est en droit de recouvrer la créance cédée tant qu'il subvient à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement de la part du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si la marchandise réservée est transformée par le client, il est convenu que la transformation est effectuée au nom et pour le compte de MEYRA GmbH en tant que fabricant et que MEYRA GmbH en acquiert la propriété directe ou - si la transformation est effectuée à partir ou en relation avec des matériaux appartenant à plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'objet transformé est supérieure à la valeur de la marchandise livrée - la copropriété (propriété fractionnée) de l'objet nouvellement créé dans le rapport entre la valeur de l'objet livré et la valeur de l'objet nouvellement créé. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par liaison ou mélange ou si elle ne devient pas propriétaire de l'objet de la livraison en cas de transformation, le client cède d'avance à MEYRA GmbH une part de copropriété de l'objet uniforme correspondant à la valeur proportionnelle de l'objet de la livraison. Par la présente, MEYRA GmbH accepte l'offre. La remise est remplacée par la conservation gratuite de l'objet.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement de tout accès de tiers à la marchandise livrée sous réserve de propriété et de fournir les informations et remettre les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. En même temps, le client doit informer le tiers de la propriété de MEYRA GmbH sans qu'on lui demande de le faire. Les frais qui en découlent sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH s'engage à libérer les garanties qui lui reviennent à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des créances à garantir. MEYRA GmbH est responsable de la sélection des titres à libérer.

7.6. En cas de demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons la revente ou la transformation de nos marchandises sous réserve de propriété et révoquons notre autorisation de recouvrer les créances qui nous ont été cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la remise immédiate de la marchandise sous réserve de propriété.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit inspecter les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts qui auraient dû être constatés lors d'un examen approfondi, le client doit nous faire part de ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la livraison. Après l'expiration de ce délai, toute responsabilité pour ces défauts est exclue. Les droits de garantie pour les vices cachés n'existent que s'ils nous sont signalés par écrit dans un délai d'une semaine après leur découverte.

8.2. En cas de livraison défectueuse, nous sommes en droit de choisir à notre gré entre la réparation de l'article défectueux et son remplacement par une nouvelle livraison sans défaut. Le client est tenu de mettre gratuitement à notre disposition l'article défectueux pour contrôle et rectification. Si la réparation ou le remplacement échoue, n'est pas effectué dans un délai raisonnable ou est refusé par nous, le client peut, à son gré, résilier le contrat ou réduire la valeur du prix d'achat. Il n'est pas nécessaire de fixer un délai dans les cas où la loi ne l'exige pas.

8.3. La garantie ne s'applique pas si le client modifie ou fait modifier l'objet de la livraison par un tiers sans notre accord préalable et si cela rend la réparation du défaut impossible ou déraisonnablement difficile. Dans tous les cas, cependant, le client doit supporter les coûts supplémentaires liés à la réparation du défaut résultant de la modification.

8.4. Les dispositions ci-dessus n'affectent pas la garantie que nous avons éventuellement accordée au premier utilisateur de l'appareil de rééducation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure liée au fonctionnement de tous les articles, ensembles, batteries et pièces détachées que nous avons fournis ainsi que le stockage, l'utilisation ou le traitement inapproprié ou non conforme des marchandises.

8.6. Toute autre prétention du client, notamment pour des dommages en lieu et place de la prestation et pour la réparation d'autres dommages directs ou indirects - y compris les dommages concomitants ou consécutifs, quel qu'en soit le fondement juridique - est exclue. Ceci ne s'applique pas si MEYRA GmbH a dissimulé frauduleusement un défaut juridique ou matériel ou si le dommage est dû à une intention ou à une négligence grave de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution ou s'il y a eu une violation par négligence d'obligations contractuelles importantes. Les obligations contractuelles essentielles sont celles dont l'exécution est essentielle à la bonne exécution du contrat et sur le respect desquelles le contractant compte régulièrement et peut compter. En cas de dommages matériels et de pertes financières causés par une négligence légère, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est toutefois limitée au montant du dommage prévisible et typique du contrat. En outre, les dommages corporels et/ou les atteintes à la santé causés par un manquement fautif à une obligation de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits n'est pas affectée.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en raison de défauts matériels se prescrivent par deux ans après la remise/livraison de la marchandise au client. Pour les dispositifs de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de 1 an à compter de la remise/livraison des marchandises au client. Sont exclues les demandes de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé et/ou les demandes de dommages-intérêts pour des dommages causés par une négligence grave ou un acte intentionnel de la part de MEYRA GmbH ou de ses agents d'exécution. À cet égard, les délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE DE REMPLACEMENT DES APPAREILS

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH offre aux clients la possibilité d'échanger des appareils défectueux contre des appareils remis à neuf. Les dispositions suivantes s'appliquent à ces dispositifs offerts en échange :

- Les appareils échangés sont entièrement révisés et en ordre du point de vue technique.

- L'appareil défectueux doit être renvoyé gratuitement à MEYRA GmbH dans un délai de 15 jours ouvrables. L'appareil retourné devient notre propriété.

- Si nous ne recevons pas l'appareil en retour, nous facturerons pour l'appareil de remplacement, livré 95 % du prix neuf.

- L'appareil retourné doit correspondre, du point de vue type et version, à l'appareil de remplacement livré. En outre, l'appareil doit pouvoir être réutilisé et ne présenter que des traces d'usure résultant d'une utilisation normale.

- L'évaluation de la conformité de l'appareil retourné aux critères susmentionnés incombe à MEYRA GmbH. Si les conditions ne sont pas remplies, nous facturerons également le montant susmentionné diminué de la valeur résiduelle de l'appareil retourné.

10. GARANTIE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. RAPPEL DE PRODUIT

Si un rappel de produit s'avère nécessaire en raison d'un défaut des marchandises livrées ou en raison d'obligations légales existantes, le client est tenu de coopérer à la mise en œuvre du rappel de produit afin de permettre une mise en œuvre efficace du rappel de produit. Dans le cas d'un rappel de produit nécessaire, le client est notamment tenu d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les articles livrés dans la chaîne d'approvisionnement ultérieure jusqu'au client final. À cette fin, le client doit conserver en permanence une documentation appropriée sur la localisation des marchandises et la mettre à la disposition de MEYRA GmbH sur demande. Dans la mesure où le client fournit des revendeurs avec les marchandises livrées, le client est tenu d'imposer contractuellement au revendeur les obligations de coopération spécifiées ici afin de garantir la mise en œuvre d'un rappel efficace des produits.

10.2. Le client est tenu d'instruire le client final sur la manipulation et l'utilisation des produits fournis par du personnel spécialisé et formé. Dans la mesure où le client fournit les produits livrés à des revendeurs, le client est tenu d'imposer contractuellement l'obligation d'instruire le revendeur sur la manipulation et l'utilisation du produit livré comme stipulé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS PORTANT SUR LA CONSTRUCTION

Il convient de noter que MY INDOIVIDUAL est soumis à des règles légales plus strictes. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles sont conformes aux exigences de sécurité et si notre direction en a préalablement donné son accord par écrit. À cette fin, un modèle modifié ainsi qu'un dessin de conception doivent être mis à notre disposition sur demande. Si des modifications de conception sont effectuées sans l'accord préalable par écrit de notre direction et si des tiers subissent, à cause de ces modifications, des dommages dont nous sommes responsables dans le cadre de la relation externe, le client est tenu de nous dégager de la relation interne contre toutes les prétentions du tiers.

12A. RETOUR DE MARCHANDISES, PRODUITS FINIS ET SOUS-ENSEMBLES

Les marchandises retournées sans bordereau de livraison ni copie de la facture ne seront pas reprises. Les marchandises retournées (dans leur emballage d'origine et absolument neuves) seront créditées de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus du retour les articles dont la livraison date de plus de 3 mois, MY INDIVIDUAL, les articles d'hygiène, les piles usagées ou remplies et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100.00 €. En outre, les fauteuils roulants fabriqués individuellement (par exemple, les fauteuils roulants pour enfants et les fauteuils roulants adaptés) sont exclus. Le risque du transport incombe à l'expéditeur et à lui seul. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour des retours autorisés, ils seront facturés à un tarif forfaitaire d'au moins 79 € nets

12B. ANNULATION DE COMMANDES DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commandes ne sont pas possibles sans l'accord préalable de MEYRA GmbH.

12B.2. Les annulations doivent être faites par écrit.

12B.3. Si l'annulation des produits finis prêts à être livrés a été autorisée, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les articles de réadaptation seront crédités en totalité. Des fauteuils roulants en construction spéciale et fauteuils roulants de sport ne seront systématiquement pas repris.

- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptés, un pourcentage de 20% de la valeur nette de la marchandise sera retenu.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et scooters sont de 5 %. Pour des fauteuils roulants standard ou légers, des frais d'annulation de 10 % seront facturés.

12C. RETOUR / ÉLIMINATION

Nos prix s'entendent à l'exclusion des frais de reprise et d'élimination des vieux équipements complets provenant d'utilisateurs autres que les ménages privés. Sur demande, nous organisons également le retour et le recyclage / l'élimination de ces équipements, dans la mesure où ils ont été distribués par nos soins, contre remboursement des frais encourus. Les renvois sans l'accord préalable de MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre des dispositions légales, en particulier du règlement de base sur la protection des données, et de traiter ces données en interne.

14. JURIDICTION COMPÉTENTE, DROIT applicable, clause de sauvegarde

14.1. Sauf convention expresse contraire, le lieu d'exécution est le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf.

14.2. Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle est déterminé par notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous avons également le droit de poursuivre le client au lieu de sa juridiction.

14.3. Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

14.4. Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont totalement ou partiellement nulles ou inefficaces, la validité des autres dispositions n'est pas affectée.